|  |  |
| --- | --- |
| **Bureau de la normalisation des télécommunications** | **logo_F_** |
|  |  |

Genève, le 16 avril 2014

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réf.: | **Circulaire TSB 96**  COM 15/GJ | - Aux Administrations des Etats Membres  de l'Union |
| Tél.: Fax: E-mail: | +41 22 730 5515 +41 22 730 5853 [tsbsg15@itu.int](mailto:tsbsg15@itu.int) | **Copie**:  - Aux Membres du Secteur UIT-T;  - Aux Associés de l'UIT-T;  - Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-T;  - Aux Président et Vice-Présidents de la  Commission d'études 15;  - Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;  - Au Directeur du Bureau des  radiocommunications |

|  |  |
| --- | --- |
| Objet: | **Approbation de la nouvelle Recommandation UIT-T G.9700  et de la Recommandation UIT-T G.9901 révisée** |

Madame, Monsieur,

1 Suite aux Circulaires TSB 63 du 7 novembre 2013 et TSB 69 du 11 décembre 2013, j'ai l'honneur de vous informer que 23 Etats Membres participant à la dernière réunion de la Commission d'études 15 **ont approuvé**, durant la séance plénière du 4 avril 2014, deux projets de Recommandation UIT-T.

2 Les titres des Recommandations UIT-T qui ont été approuvées sont les suivants:

**– Nouvelle Recommandation UIT-T G.9700:** *Accès rapide aux terminaux d'abonné (FAST) – Spécification de la densité spectrale de puissance.*

**– Recommandation UIT-T G.9901 révisée:** *Emetteurs-récepteurs de courants porteurs en ligne avec multiplexage par répartition orthogonale de la fréquence (OFDM) à bande étroite – Spécification de la densité spectrale de puissance.*

3 Les renseignements existants sur les brevets sont accessibles en ligne sur le site web de l'UIT‑T.

4 Les versions prépubliées de ces Recommandations seront prochainement disponibles sur le site web de l'UIT-T.

5 L'UIT publiera ces Recommandations dès que possible.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Malcolm Johnson  
Directeur du Bureau de la  
normalisation des télécommunications